

**Avocats Associés :**

Jean-Paul MANIN  
Sylvain JACQUES  
Cyril SANCHEZ



**Avocats :**

Marion LEONARD-PALAZON  
Marion BERDOUGO  
Lauranne FONTANEAU

**Sophia-Antipolis :**

1 Place Joseph Bermond  
Ophira 1  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.92.90.66.20  
Fax : 04.93.64.00.78  
Email : contact@sophialegal.com

**Paris :**

11 Bis Rue Scribe  
75009 PARIS  
Tel : 01.82.72.62.00  
Fax : 01.78.41.67.85

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :**

### **Article 1 - Définitions :**

- *Client* : co-contractant de la SELARL SOPHIA LEGAL - Société d'Avocats ;
- *Organisme de formation* : SELARL SOPHIA LEGAL – Société d'Avocats
- *Ensemble contractuel* : le contrat est formé de l'ensemble des présentes conditions générales de vente et de la convention de formation professionnelle continue.
- *Opérateur de compétence* (OPCO) : organisme assurant le financement des formations selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- *Stagiaires* : salarié/dirigeants du Client assistant à la formation.

### **Article 2 – Objet du contrat et durée :**

La société SOPHIA LEGAL - Société d'Avocats dispense des formations en droit social dont le détail figure dans la convention de formation professionnelle continue qui précisera :

- L'intitulé de la formation ;
- La nature de la formation ;
- La durée de la formation et son lieu ;
- Les modalités de déroulement de la formation ;
- Les formateurs intervenants ;
- Le prix de la formation ;
- Le programme de la formation.

Les présentes conditions générales sont conclues pour une durée d'une année à compter de la signature de la convention de formation professionnelle continue.

### **Article 3 – Obligations du Client**

Le Client s'engage à :

- Payer le prix de la formation. ;
- Ne pas reproduire ni utiliser à des fins commerciales les documents remis par l'organisme de formation dans le cadre de la formation ;
- Ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de la société SOPHIA LEGAL - Société d'Avocats ;
- Ne pas utiliser ou faire référence au logo ou nom commercial de l'organisme de formation sur quelque support de communication.

### **Article 4 – Obligations de l'organisme de formation**

L'organisme de Formation s'engage à fournir la formation correspondant aux besoins du Client avec diligence.

S'agissant d'une prestation intellectuelle, l'Organisme de Formation n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, l'Organisme de Formation sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de l'Organisme de Formation au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

### **Article 5 - Modalités de prix et règlement**

Le prix de la formation est fixé dans la Convention de Formation Professionnelle Continue et correspond aux frais de formation, frais de restauration et éventuellement frais de reprographie et de déplacement occasionnés par la formation.

Le paiement sera dû à réception de la facture, par chèque ou virement bancaires.

Si le Client souhaite régler la formation par un Opérateur de Compétences dont il dépend, il devra :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- L'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ;
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement la formation, le Client sera facturé de la différence.

Si l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au premier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

## **Article 6 – Report ou annulation de la prestation de formation**

### **6.1. À l'initiative de l'organisme de formation :**

L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client selon préavis raisonnable, sauf en cas de force majeure.

### **6.2. À l'initiative du Client :**

Le Client a la possibilité d'annuler sans frais la formation dans un délai préalable de 72 heures avant la date prévue de formation.

En cas de non-respect de ce préavis de 72 heures, la formation annulée sera facturée en intégralité, sauf en cas de force majeure.

## **Article 7 – Remplacement d'un participant :**

Pour chaque formation prévue, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire sur simple demande écrite adressée à l'Organisme de Formation avant le début de la formation.

## **Article 8 – Formation à distance :**

Compte tenu du contexte sanitaire relatif à la COVID 19, les formations pourront se dérouler à distance via TEAMS ou tout autre moyen de télécommunication.

L'Organisme de Formation adressera au Client un lien d'accès à la formation en ligne au plus tard 72 heures avant la date prévue, ainsi que les modalités de connexion.

## **Article 9 - Confidentialité et Propriété Intellectuelle :**

Il est expressément convenu que toute information divulguée par l'Organisme de Formation au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de l'Organisme de Formation.

Le droit de propriété sur toutes les Informations que l'Organisme de Formation divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à l'Organisme de Formation.

En conséquence, le Client s'engage à conserver les informations en lieu sûr et à y apporter au minimum les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les Stagiaires.

La divulgation d'informations par l'Organisme de Formation ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique, les marques ou le secret des affaires.

Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les informations.

Par dérogation, l'Organisme de Formation accorde au Stagiaire, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support.

Le Stagiaire a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de l'Organisme de Formation ou toute autre mention de propriété intellectuelle soit reproduite sur chaque copie du support de formation.

Les Stagiaires et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de l'Organisme de Formation :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
- d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

### **Article 10 – Protection des données personnelles :**

Dans le cadre de la réalisation des formations, l'Organisme de Formation est amené à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être éventuellement partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements.

Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de l'Organisme de Formation ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit

dans les délais règlementaires et à en informer l'Organisme de Formation, en écrivant à l'adresse suivante : [contact@sophialegal.com](mailto:contact@sophialegal.com)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, l'Organisme de Formation s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, l'Organisme de Formation s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels ;
- En cas de sous-traitance, l'Organisme de Formation se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles ;
- Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

### **Article 11 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

L'Organisme de Formation veille au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudie au cas par cas toutes les situations afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas où cela s'avérerait impossible, il est prévu une orientation vers des organismes appropriés.

L'Organisme de Formation et ses prestataires d'accueil répondent à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec Madame Cécile VALERY, référent handicap dont les coordonnées sont les suivantes:

[cvalery@sophialegal.com](mailto:cvalery@sophialegal.com) - Tél : 04.92.90.66.20

**Article 12 -Loi applicable et clause attributive de juridiction :**

Les présentes conditions générales ainsi que la Convention de Formation Professionnelle Continue sont soumises à la loi française.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, les tribunaux civils seront compétents pour régler le litige.